



ATHLETIC CLUB LUSTIN
Matricule URBSFA : 6027
Rue Saint Roch, 12A
5170 LUSTIN

- **Président :**
Vincent GREGOIRE – Tél. : 0475/75.16.80
- **Secrétaire Correspondant Qualifié :**
Jean-Michel CHALLE – Tél. : 0477/32.05.29
- **Trésorier :**
Jean-Luc COLLARD – Tél. : 0479/97.14.48
- **Membres du comité :**
Bernard ALEXANDRE – Tél. : 0479/98.76.50 (RAFJ)
Carine MARCHAL – Tél. : 0494/24.07.95
Christophe ANTOINE – Tél. : 0496/27.18.51
Eric DÉTILLEUX – Tél. : 0475/89.10.94
Michel FOSSEPREZ – Tél. : 0476/96.25.15
Marc TASSIGNON – Tél. : 0487/31.25.14 (RAFJ)
Romain TASSIGNON – Tél. : 0474/05.30.06
Quentin DEFRESNE – Tél. : 0493/30.43.08
Marie-Pascale ALLARD – Tél. : 0477/21.11.26
- **Coordinateurs des jeunes :**
Patrick Mathieu – Tél. : 0475/42.45.65
Marchal Chloé – Tél. : 0496/91.20.38 (adjoit)

CHARTRE DE L'AC LUSTIN DESTINEE AUX JOUEURS DES EQUIPES DE JEUNES ET A LEURS PARENTS

**Cette charte a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de notre club, d'atteindre les objectifs fixés et d'entretenir de bonnes relations entre les différents acteurs du club
(joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents, arbitres et supporters).**

« Créer un cadre harmonieux pour tous est un projet collectif, votre engagement est donc nécessaire pour en assurer la réussite ».

Objectifs et valeurs du club :

- La volonté de notre club est de développer une « activité sportive » pour les jeunes de l'entité et des villages avoisinants, en leur assurant une formation footballistique intéressante et en leur permettant de se rencontrer dans un environnement propice à leur épanouissement.
- Notre objectif général est d'être présent, dans la mesure du possible, dans toutes les catégories d'âge et d'y évoluer au niveau correspondant le mieux aux possibilités de chaque groupe de joueurs, avec un encadrement soucieux de la **formation**, de **l'éducation** et de la **sportivité**.
- Notre objectif final est d'intégrer les joueurs issus de nos équipes de jeunes en équipe senior, grâce à une formation aboutie.

Tâches et responsabilités des joueurs & parents :

- Joueurs et parents s'engagent à respecter cette charte.
- Les parents s'assurent que leur enfant est en parfaite santé et est apte à la pratique du football. En effet, le football reste un des rares sports pour lequel un certificat médical d'aptitude n'est pas obligatoire !
- Les parents et les joueurs sont tenus d'afficher un comportement correct en toutes circonstances et en adéquation avec les valeurs du club telles que :
 - le respect,
 - la loyauté,
 - la politesse,
 - la sportivité,
 - le fair-play.

Le comité de l'AC Lustin se réserve le droit de refuser l'entrée, temporairement voire définitivement, aux parents ou au joueur qui dérogeraient à ces valeurs.

- Les parents et les joueurs sont tenus de respecter les entraîneurs, délégués, dirigeants, adversaires, supporters et arbitres.
- Les parents sont tenus d'être tolérants et d'encourager non seulement leur enfant mais aussi l'équipe et ce, en toutes circonstances, même si les performances ou le résultat ne leur sont pas favorables. Ils évitent les critiques envers l'entraîneur, les joueurs et l'arbitre. Les jeunes sont là avant tout pour apprendre et s'amuser, les résultats et la position au classement ne doivent pas être une fin en soi.
- Les parents évitent de donner, à leur enfant ou à tout autre joueur de l'équipe, des consignes ou directives contraires à celles de l'entraîneur.
- Le club de football de l'AC Lustin n'est pas une garderie, la présence et l'engagement des parents sont un gage de réussite pour l'épanouissement et l'évolution sportive de leur enfant.
- Les joueurs sont tenus de serrer la main de l'arbitre et de leurs adversaires à la fin de la rencontre, même en cas de défaite.
- Chaque joueur évolue dans l'équipe correspondant à sa catégorie d'âge ou celle lui permettant de développer au mieux ses qualités sportives, en adéquation avec les objectifs et les décisions des responsables sportifs.
- Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les consignes et les décisions du comité.
- Chaque joueur s'engage à bannir la tricherie.
- S'étant engagé dans un sport d'équipe, le joueur est tenu de s'organiser au mieux pour concilier la pratique du football avec ses projets scolaires et ses autres activités.
- Une rencontre ne se termine pas au coup de sifflet final de l'arbitre. Une collation et une boisson sont offertes aux joueurs par le club (c'est aussi généralement le cas en déplacement). Se retrouver entre joueurs, coach et délégué quelques instants après le match doit devenir une habitude afin de créer et de renforcer l'esprit d'équipe.

- Lorsqu'un joueur souhaite quitter le club, il est tenu de prévenir le coordinateur des jeunes dans les plus brefs délais et au plus tard le 15 avril de la saison en cours afin de ne pas pénaliser ses coéquipiers pour la constitution des équipes de la saison suivante.
- Chaque joueur (parents) est tenu de s'acquitter de sa cotisation dans le délai de paiement convenu. Celle-ci comprend le prix d'un souper enfant pour la soirée de la Saint Nicolas pour autant qu'il soit en ordre de cotisation et accompagné d'un adulte payant. Divers équipements seront distribués à la fin octobre et un cadeau sera remis, lors du souper de la Saint Nicolas, aux joueurs en ordre de cotisation.
Hormis si des facilités de paiements ont été octroyées, le joueur qui ne se sera pas acquitté de sa cotisation pour la date prévue, ne sera plus sélectionné pour les matches de championnat tant qu'il ne sera pas en ordre de paiement.
- Le joueur est tenu d'être ponctuel aux entraînements et aux matches. En cas d'empêchement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur, aussi tôt que possible et au minimum 48 heures à l'avance, sauf cas de force majeure, afin que l'entraîneur puisse prendre ses dispositions.
- Chaque joueur est tenu de porter les équipements offerts par le club.
- Chaque joueur s'engage à respecter les installations, que ce soit à domicile ou en déplacement, le matériel et les équipements mis à sa disposition ; le nettoyage des chaussures ou des maillots dans la douche est à proscrire ; les déchets (papiers, canettes, toile isolante,...) se jettent à la poubelle. Il est tenu, après chaque match et entraînement, de ranger le matériel mis à sa disposition et, à tour de rôle, de participer au nettoyage et à l'entretien des vestiaires.
- Le joueur est tenu de se présenter au match et à l'entraînement avec des équipements propres (chaussures, jambières, ballon, short et vareuse).
- Les parents sont invités à participer aux activités du club afin de créer une ambiance conviviale où chacun s'épanouira tant socialement que sportivement. Un coup de main, de temps en temps, pour l'organisation de l'une ou l'autre festivité est aussi le bienvenu. La vie d'un club est l'affaire de tous !
- Le joueur évite de prendre des objets de valeur pour se rendre au football. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

« Le club de l'AC Lustin a toujours tenu ses engagements et souhaite que chaque joueur et parents en fassent de même afin de vivre ensemble une bonne saison ! »

Le comité de l'AC Lustin vous souhaite, dès à présent, une excellente saison qui, nous l'espérons, répondra à vos aspirations sportives.

Le comité de l'AC Lustin